



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 11 novembre 2024 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Madame la conseillère Chantal Corriveau

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Madame la conseillère Guylaine LaSalle absente
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau
Monsieur Aurel Paquette absent
Madame la conseillère Chantal Corriveau

Est aussi présente :

Tracey Hérault, directrice générale

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon et résolu unanimement d'ouvrir la séance de conseil à 19 h

2. Constatation du quorum

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h.

3. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration de conflit d'intérêt
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024
6. Résolution pour demande étudiant
7. Résolution pour réadoption du plan de mise en œuvre
8. Résolution pour contrat avec la relance matière recyclable
9. Résolution pour renouveler CHIP
10. Résolution pour rapport d'eau potable
11. Résolution pour demande du programme PRIMEAU 2023
12. Résolution pour achat de pneus d'hiver et jante pour Ford
13. Résolution pour achat de défibrillateur
14. Résolution pour formation Santinel
15. Résolution pour entente Municipalité L'Île-du-Grand-Calumet et Centre des Loisirs
16. Résolution pour le plan de lotissement pour subdivision du lot# 6657686, 6657687
17. Adoption des listes de compte payés et payable
- 18A. Résolution pour clôture parc Jeunesse
- 18B. Résolution pour comité pour pompiers
- 18C. Résolution pour vente pour taxe 2 ans
- 18D. Résolution pour comité des Loisirs
19. Période de question
20. Nouvelle des membres du conseil
21. Prochaine séance
22. Clôture de la séance

Sur la proposition de Madame la conseillère Chantal Corriveau, appuyé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et de conseillers présent-e-s

4. Déclaration de conflit d'intérêt

Chantal Corriveau 19 :14 à 19 :15 articles 15
Guylaine LaSalle 19 :22 à 19 :23 articles 18D

5. Adoption du procès-verbal de la séance 21 octobre 2024

2024-11-178

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 21 OCTOBRE 2024

Sur la proposition de Madame la conseillère Chantal Corriveau, appuyé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle il est résolu que le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

6. Résolution pour demande d'emploi pour été

2024-11-179

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'EMPLOI POUR ÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE la directrice général demande au conseil si nous allons faire une demande pour étudiant pour 2025 de service Canada;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de L'île du Grand Calumet voudrait faire la demande pour 2 étudiants auprès de service Canada;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle de faire la demande pour 2 étudiants auprès de Service Canada et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

7. Résolution pour réadoption du plan de mise en œuvre

2024-11-180

RÉSOLUTION POUR RÉADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de L'île-du-Grand-Calumet a précédemment adopté le Plan de mise en œuvre proposé dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac;

ATTENDU QUE des modifications importantes ont été apportées au plan révisé depuis sa première ébauche, incluant des mises à jour concernant les responsabilités des municipalités individuelles et diverses autres actions;

ATTENDU QUE le conseil régional de la MRC de Pontiac a adopté une résolution pour suspendre le dépôt du schéma de couverture de risques en incendie afin de permettre sa réadoption par les municipalités locales;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre révisé (PMO) a été présenté aux membres du conseil municipal pour leur examen et considération;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle et résolu que le conseil adopte la nouvelle version du plan de mise en œuvre révisé (PMO) tel que présenté, et s'engage à le mettre en œuvre dans le cadre de ses mesures de sécurité incendie.

Note : Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

8. Résolution pour renouveler contrat avec la relance matière recyclable

2024-11-181

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA RELANCE OUTAOUAIS INC.

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'organisme est d'une durée d'un an;

CONSIDÉRANT QUE le prix sera réparti avec une augmentation de 5% par rapport au prix actuel de 2024;

CONSIDÉRANT QUE le contrat proposé est de 1 années, aux tarifs suivants (indexation de 5% par année)

Année	2024 Prix courants	2025 Augmentation de 5%
Coût de base	108.99\$	114.44\$
Levée	43.11\$	45.27\$

Une surcharge sur le carburant sera applicable pour toute majoration du prix du diesel selon la date de référence au 30 novembre 2024. La référence pour déterminer l'augmentation possible sera le prix moyen mensuel du diesel établi par la régie de l'énergie du Québec.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 938 du code municipal, la municipalité est autorisée à passer un contrat de gré à gré avec tout organismes sans but

lucratif et que La Relance est une personne morale sans but lucratif en vertu de son inscription au Registre des entreprises du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Madame la conseillère Chantal Corriveau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Tracey Héroult, directrice générale à signer le contrat de renouvellement avec l'organisme. Il est également demandé, à des fins de contrôle de ses matières et de gestion du contrat, de demander qu'un suivi soit fait avec l'entrepreneur sur le poids de quelques camions afin de valider la facturation.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et de conseillers présent-e-s

9. Résolution pour renouveler CHIP

2024-11-182

RÉSOLUTION POUR RENOUELER CHIP

ATTENDU QUE le renouvellement pour CHIP FM est au montant de \$50\$;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet renouvelle avec CHIP FM au montant de \$50;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle de renouveler avec CHIP FM au montant de \$50 et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

10. Résolution pour rapport d'eau potable

2024-11-183

RÉSOLUTION POUR RAPPORT D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet a demandé à Cima+ de faire un rapport pour l'eau potable;

ATTENDU QUE Cima+ a fait le rapport pour l'eau potable avec une estimation au montant de \$497 841;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle, appuyé par Madame la conseillère Chantal Corriveau d'accepter le rapport pour l'eau potable avec estimation de \$497 841 et unanimement résolu;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

2024-11-184

11. Résolution pour demande du programme PRIMEAU 2023

RÉSOLUTION POUR DEMANDE DU PROGRAMME PRIMEAU 2023

ATTENDU QUE Cima+ a fait un rapport pour l'eau potable pour faire une demande au programme PRIMEAU 2023;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau de faire la demande auprès du programme PRIMEAU 2023 pour le rapport d'eau potable et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

2024-11-185

12. Résolution pour achat de pneus d'hiver et jante pour Ford

RÉSOLUTION POUR ACHAT DE PNEUS D'HIVER ET JANTE POUR FORD

ATTENDU QUE la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet a demandé pour un prix pour pneu et jante pour le Ford;

ATTENDU QUE nous avons reçu des soumissions pour pneu et jante ils sont comme suite :

Pontiac Tire	2219.02 taxe inclus
Bastien Tire	1560.00 plus taxes

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon d'acheter les pneus et jante de 1560.00 plus taxes de Bastien Tire et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

2024-12-186

13. Résolution pour achat de défibrillateur

RÉSOLUTION POUR ACHAT DE DÉFIBRILLATEUR

ATTENDU QUE la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet mandate la directrice générale de faire l'achat de 4 défibrillateurs de Cardio Choc au montant de \$5 339.60 pour nos édifices;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Madame la conseillère Chantal Corriveau d'acheter 4 défibrillateurs de Cardio Choc au montant de \$5 339.60 et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

14. Résolution pour formation Santinel

2024-12-187

RÉSOLUTION POUR FORMATION SANTINEL

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet voudrait former des citoyens du club Age d'Or, employés et bureau municipal RCR/DEA Niveau C;

ATTENDU QUE Santinel peut donner la formation au montant de 8 à 20 personnes au montant de \$65.00 par personne;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle de donner une formation de RCR/DEA Niveau C et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

15. Résolution pour entente Municipalité L'Île-du-Grand-Calumet et Centre des Loisirs

2024-11-188

GRAND-CALUMET ET CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet et le Comité des Loisirs souhaite offrir une programmation annuelle d'activités pour les citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité et le Comité des loisirs désirent adopter un protocole d'entente visant à définir les responsabilités de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau d'accepter le protocole d'entente et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

16. Résolution pour le plan de lotissement pour créer les lots # 6657686, 6657687

2024-11-189

Résolution pour le plan de lotissement pour créer les lots # 6657686, 6657687

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet accepte la conformité pour le lotissement # 6288183 pour créer un nouveau lotissement # 6657686, 6657687;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier et appuyé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle d'accepter de créer le lotissement # 6657686, 6657687 et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

17. adoption des listes de comptes payés et payables

2024-11-190

ADOPTION DES LISTES DE COMPTES PAYÉS ET PAYABLES

CONSIDÉRANT QU'une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :

Prélèvement et facture payé durant mois \$ 214 246.40

Salaire totalisant \$ 33 832.64

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Madame la conseillère Chantal Corriveau, il est résolu d'entériner la liste des comptes à payer et payables pour un total de \$ 248 069.04

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

18A. Résolution pour clôture Parc Jeunesse

2024-11-191

RÉSOLUTION POUR PARC JEUNESSE

Attendu que la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet mandate la Directrice Général pour avoir un prix pour la clôture du Parc Jeunesse;

En conséquence Il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau de mandater la directrice Général de trouver un prix pour la clôture au Parc Jeunesse et unanimement résolu;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

18B. Résolution pour comité pour pompier

2024-11-192

RÉSOLUTION POUR COMITÉ POUR POMPIER

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet nomme un comité pour les rencontres de l'entente intermunicipal;

ATTENDU QUE le comité former est bien Madame la conseillère Adrienne Turgeon, Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et Maire Jean-Louis Corriveau;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle appuyé par Madame la conseillère Chantal Corriveau d'accepter le comité et unanimement résolu;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

18C. Résolution pour vente pour taxe 2 ans

2024-12-193

RÉSOLUTION POUR VENTE POUR TAXE 2 ANS

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet voudrait changer la durée de 3 ans à 2 ans pour la vente pour taxe;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon de changer la vente pour taxe de trois ans pour deux ans et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

18D. Résolution pour comité des Loisirs

2024-12-194

RÉSOLUTION POUR COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE Maire Corriveau nomme Guylaine LaSalle comme représentant aux loisirs;

ATTENDU QUE la représentante au loisir sera en poste jusqu'à la fin de son terme comme conseillère;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau accepte la nouvelle représentante Guylaine LaSalle pour le comité des Loisirs et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

19. Période de question

19 :23 à 19 :40

20. Nouvelles des membres du conseil

Monsieur le conseiller Aurel Paquette

Madame la conseillère Louise Grenier

Compte rendu de la porte ouvert tenu au Club Age d'or le 9 novembre 2024

Madame la conseillère Guylaine La Salle

Compte rendu donner par Guylaine LaSalle sur la chasse au trésor le 1 novembre 2024

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau

Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Madame la conseillère Chantal Corriveau

21. Prochaine séance

Lundi le 9 décembre 2024

22. Clôture de la séance

2024-11-195

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau il est résolu de clore la présente séance à 20 :02

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jean-Louis Corriveau, maire

Tracey Héroult, directrice générale